

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



Féminisation d'un discours public sur la langue à Moncton entre 1947 et 1965 : les traces archivistiques d'une honte linguistique

Isabelle LeBlanc

Numéro 36-37, printemps–automne 2022

Femmes et archives en Acadie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105945ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105945ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (imprimé)

1916-7334 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

LeBlanc, I. (2022). Féminisation d'un discours public sur la langue à Moncton entre 1947 et 1965 : les traces archivistiques d'une honte linguistique. *Port Acadie*, (36-37), 109–132. <https://doi.org/10.7202/1105945ar>

Résumé de l'article

Dans ce texte, je m'intéresserai à l'existence de traces archivistiques attestant de la féminisation d'un discours public sur la langue dans la région de Moncton dans la période précédant l'adoption du bilinguisme officiel par la province du Nouveau-Brunswick. En mobilisant un petit corpus d'archives de presse datant de 1947 à 1965, je propose une réflexion sur la mise en discours par les femmes d'une honte linguistique. En effet, Annette Boudreau (2021) développe amplement la notion de « honte sociale » dans son plus récent ouvrage qui s'intitule *Dire le silence : insécurité linguistique en Acadie 1867-1970*. Elle conçoit la honte comme participant à l'insécurité linguistique et identitaire d'un groupe, source de silence collectif (apprendre à se taire). Pour ma part, je m'appuierai sur Boudreau afin de mener une réflexion théorique sur la honte à partir de paroles de femmes. L'objectif sera d'examiner comment les archives de femmes permettent de penser la honte linguistique au-delà du silence pour s'intéresser au discours d'émancipation linguistique.

Féminisation d'un discours public sur la langue à Moncton entre 1947 et 1965 : les traces archivistiques d'une honte linguistique

Isabelle LeBlanc
Université de Moncton

Résumé

Dans ce texte, je m'intéresserai à l'existence de traces archivistiques attestant de la féminisation d'un discours public sur la langue dans la région de Moncton dans la période précédant l'adoption du bilinguisme officiel par la province du Nouveau-Brunswick. En mobilisant un petit corpus d'archives de presse datant de 1947 à 1965, je propose une réflexion sur la mise en discours par les femmes d'une honte linguistique. En effet, Annette Boudreau (2021) développe amplement la notion de « honte sociale » dans son plus récent ouvrage qui s'intitule *Dire le silence : insécurité linguistique en Acadie 1867-1970*. Elle conçoit la honte comme participant à l'insécurité linguistique et identitaire d'un groupe, source de silence collectif (apprendre à se taire). Pour ma part, je m'appuierai sur Boudreau afin de mener une réflexion théorique sur la honte à partir de paroles de femmes. L'objectif sera d'examiner comment les archives de femmes permettent de penser la honte linguistique au-delà du silence pour s'intéresser au discours d'émancipation linguistique.

Abstract

*In this paper, I will examine the existence of archival evidence of the feminization of a public discourse on language in the Moncton area in the period preceding the adoption of official bilingualism by the province of New Brunswick. By mobilizing a small corpus of press archives dating from 1947 to 1965, I propose a reflection on women's discourse on language shame. Indeed, Annette Boudreau (2021) develops the notion of "social shame" at length in her most recent book entitled *Dire le silence : insécurité linguistique en Acadie 1867-1970*. She conceives shame as integral to linguistic and identity insecurity, as well as a source of collective silence (learning to keep silent). For my part, I will draw on Boudreau's work to examine how women process linguistic shame. The goal will be to reflect on how women's archives allow us to think about linguistic shame not through the prism of silence, but through the act of speaking out as a form of language emancipation.*

Mots clés

Archives de presse, histoire de femmes, Moncton, Acadie, honte linguistique, discours public

Keywords

Press archives, women's history, Moncton, Acadia, language shame, public discourse

Depuis 2017, l'expression « libération de la parole¹ », en lien avec une série de dénonciations d'inconduites sexuelles via les médias sociaux à l'aide du mot-clic #moiaussi ou #metoo, est courante dans l'histoire contemporaine des femmes. Ce phénomène de libération de la parole permet de faire valoir la capacité d'agir des femmes afin de transformer une humiliation vécue, une honte, en colère collective qui contribue au déplacement du pouvoir social. En effet, comme le montre Judith Butler², le pouvoir social n'est pas figé, mais plutôt reproduit au sein d'une société à travers une soumission aux règles tacites du dicible et de l'indicible selon les normes de légitimité en place. Qu'est-ce que les femmes peuvent dire et ne peuvent pas dire dans l'espace public, selon les époques ? Quelles traces archivistiques avons-nous de ce que les femmes disent ou ne disent pas ?

En 2017, nous avons assisté à une « mise en scène de la légitimité³ » qui a montré que celle-ci était intimement liée à la reproduction de l'attribution d'un poids plus important à la parole des hommes qu'à celle des femmes dans l'espace public. Cette mise en scène de la légitimité⁴ masculine a contribué à défiger celle-ci via une réassignation subversive de la parole des femmes représentée par le mot-clic #moiaussi #metoo qui allait au-delà de l'expérience humiliante de la violence, puisque ce terme représentait aussi le sentiment partagé des femmes d'une parole sans valeur. C'est donc à travers une dénonciation de type insurrectionnel⁵, d'une colère exprimée avec la volonté de renverser un pouvoir établi au risque de reproduire sa propre subalternisation que l'exemple de « parole libérée » des femmes en 2017 permet de penser la honte en tant

1 Christine Bard, *Mon genre d'histoire*, Paris, PUF, 2021, 224 p.

2 Judith Butler, *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*, traduction de Charlotte Nordmann et Jérôme Vidal, Paris, Éditions Amsterdam, 2004, 256 p.

3 Claire Oger, « Judith Butler, *Le pouvoir des mots. Politique du performatif* », dans *Mots : les langages du politique*, n° 81, 2006, p. 125-129.

4 *Idem*.

5 Marie-Anne Paveau, « Le discours comme insurrection. Contre la peur de penser avec Judith Butler », dans *La pensée du discours* (carnet de recherche), 15 octobre 2017. [En ligne : <https://penseedudiscours.hypotheses.org/15233>]

que « sentiment révolutionnaire⁶ » dans la mesure où la honte « fait agir⁷ » sans pour autant garantir le renversement de la situation décrite – d'où le risque d'agir et de renforcer sa subalternisation en décriant celle-ci.

Dans ce texte, je m'intéresserai à la honte comme sentiment qui suscite l'agir discursif en ce qui concerne la parole de femmes sur un sujet spécifique, soit une langue subalterne⁸ dans la région de Moncton lors de la période qui précède le bilinguisme officiel canadien et néo-brunswickois de 1969. Rappelons-nous que l'espace public des années 1960 n'était pas aussi *féministe* ou *féminisé* que nous voudrions le croire quant à la distribution/légitimation de la parole. De fait, les historiennes du genre affirment que malgré les mouvements de libération des femmes, la parole publique de l'espace citoyen, même en mai 1968, était largement dominée par les hommes⁹. Au sein d'un espace citoyen historiquement masculin, les traces écrites de femmes¹⁰ francophones sur la société dans les années 1940, 1950 et 1960 relèvent d'une rareté. En effet, nous retournerons environ 70 ans avant le moment clé de la libération

6 Frédéric Gros, *La honte est un sentiment révolutionnaire*, Paris, Albin Michel, 2021, 234 p.

7 *Ibid.*, p. 135.

8 La notion de langue subalterne est inspirée des travaux de Dalie Giroux, notamment son livre *Parler en Amérique : oralité, colonialisme, territoire*, Montréal, Mémoire d'encrier, 2019, 144 p. En distinguant entre les langues coloniales et les langues subalternes, Giroux propose de réfléchir à l'hybridité linguistique comme une archive vivante de la colonisation.

9 Voir cette entrevue avec l'historienne Marie-Jo Bonnet, 2 janvier 2022, « La Nuit des féminismes : Voix du MLF », *Les Nuits de France Culture*. [En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-nuits-de-france-culture/la-nuit-des-feminismes-2-2-voix-du-mlf-2-9-marie-jo-bonnet-en-mai-68-les-filles-etaient-mises-de-cote-on-comptait-pour-du-beurre-6111920>] En Acadie, nous parlerons d'une exception avec la porte-parole Irène Doiron, mais l'asymétrie dans la prise de parole entre les hommes et les femmes persiste. Voir le documentaire, *L'Acadie, l'Acadie!?!?*, 1971, Michel Brault et Pierre Perrault. [En ligne : https://www.onf.ca/film/acadie_acadie/]

10 Pour l'hétérogénéité des voix de femmes, voir mon texte : Isabelle LeBlanc, « L'Acayenne des années 1970 : quand les femmes (s')écrivent », dans *Studies in Canadian Literature/Études en littérature canadienne*, vol. 44, n°2, 2019, p. 141-156. [En ligne : <https://www.erudit.org/fr/revues/scl/2019-v44-n2-scl05446/1070959ar/>]

de la parole des femmes de 2017, afin de voir comment une honte linguistique peut susciter un désir d'agir de la part de femmes en Acadie. Je présenterai d'abord le contexte de désarchivage du discours des femmes et mon approche méthodologique; ensuite, je préciserai mon cadre conceptuel; puis en dernière partie, je présenterai et analyserai une série d'extraits de mon corpus d'archives.

Contexte de dépouillement d'archives et approche méthodologique

Le désarchivage de paroles de femmes sur la langue constitue une partie importante du travail effectué durant ma recherche doctorale¹¹ et les archives de presse qui sont présentées ici ont été dépouillées dans ce contexte. De plus, dans un article publié en 2017, je présente de manière détaillée le contexte d'émergence de la presse étudiante féminine via le journal intitulé *Bleuettes* avant d'être rebaptisé *Rencontre* dans les années 1960¹². Ce journal étudiant voit le jour à Moncton, dans un collège privé pour femmes, mais son public est panfrancophone et non limité aux femmes, puisque le journal circule partout en francophonie canadienne à travers un réseau de collèges classiques masculins et féminins. C'est dans cette publication étudiante rédigée à Moncton que je puise une série de textes signés par les femmes sur la langue.

Cette publication, devenue une source d'archives de femmes, est un espace d'écriture pour les premières femmes à fréquenter le collège Notre-Dame d'Acadie (NDA) à Moncton à partir des années 1940. Ce collège privé et catholique offre le premier programme de cours classique en français accessible aux femmes

11 Isabelle LeBlanc, *Femmes, langue et construction identitaire : un portrait sociolinguistique de l'Acadie*, thèse de doctorat, Moncton, Université de Moncton, 2019, 240 p.

12 Pour une présentation détaillée du journal de presse et du Collège Notre-Dame d'Acadie, voir Isabelle LeBlanc, «Première presse étudiante féminine en Acadie : contexte de production et contenu idéologique sur la langue», dans *Francophonies d'Amérique*, n^{os} 42-43, 2017, p. 47-68. [En ligne : <https://doi.org/10.7202/1054035ar>]

francophones du Nouveau-Brunswick, près de huit décennies après l'accès à des hommes francophones au même type de programme. Il demeure qu'en tant que collègue privé, cet espace est davantage réservé aux familles qui ont le moyen de payer des études aux jeunes femmes.

Le collège NDA tout comme la presse étudiante de ce collège sont des espaces privilégiés de la société francophone au Canada au sein desquels l'identité et la culture sont produites et reproduites¹³. Le journal du Collège Notre-Dame d'Acadie est un espace discursif inédit dans la société francophone en Acadie, car ces jeunes femmes choisissent d'écrire librement sur des thèmes de leurs choix. La majorité des étudiantes du collège NDA sont originaires du Nouveau-Brunswick, mais 10 % d'entre elles viennent du Québec et nous verrons comment les voix québécoises s'entremêlent aux voix acadiennes de sorte à créer un discours solidaire sur le désir d'agir afin d'éviter l'assimilation linguistique des francophones en Acadie.

L'assimilation linguistique est une peur partagée pour ces jeunes femmes en raison de la domination de l'anglais au sein des institutions publiques au Nouveau-Brunswick entre 1871 et 1967. Il existe une absence de responsabilité financière de la part du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick à l'égard de l'éducation en français de la communauté acadienne¹⁴, ce qui a rendu possible l'anglicisation du système public de cette province. Avant les années 1960, l'éducation en français, notamment quant aux études postsecondaires, est réservée aux francophones qui peuvent payer les frais de scolarité dans une institution catholique

13 Voir Isabelle McKee-Allain, *Rapports ethniques et rapports de sexe en Acadie : les communautés religieuses de femmes et leurs collèges classiques*, thèse de doctorat (sociologie), Montréal, Université de Montréal, 1995, 453 p., et Joel Belliveau, *Tradition, libéralisme et communautarisme durant les « Trente glorieuses » : les étudiants de Moncton et l'entrée dans la modernité avancée des francophones du Nouveau-Brunswick, 1957-1969*, thèse de doctorat (histoire), Montréal, Université de Montréal, 2008, 409 p.

14 Les débuts de l'éducation (1784-1871), Portfolio archivistique, Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. [En ligne : <https://archives.gnb.ca/Exhibits/ArchivalPortfolio/TextViewer.aspx?culture=fr-CA&myFile=Education-1>]

privée. Au Nouveau-Brunswick, les femmes francophones auront seulement accès à l'équivalent du baccalauréat universitaire à partir de 1943, grâce au collège NDA, mais cela signifie qu'elles obtiennent cette opportunité d'étudier dans leur langue plus d'un siècle après les femmes anglophones de la même province.

Les années 1950 et 1960 constituent une période transitoire pour les institutions acadiennes du Nouveau-Brunswick. Cette transition mènera à la fermeture des collèges classiques dans la première moitié des années 1960 ainsi qu'à la création de la première université francophone de la province, l'Université de Moncton, en 1963. Dans la deuxième moitié de cette décennie, la province adopte la Loi sur les langues officielles (1969), ce qui représente une reconnaissance linguistique importante pour la communauté francophone et acadienne.

Dans le cadre du travail de désarchivage des discours de femmes de la période qui précède cette reconnaissance linguistique officielle, j'ai lu 1680 articles de presse et j'ai numérisé 120 articles. Un choix thématique favorisant les textes qui mettent de l'avant l'intersection entre l'identité de genre et la langue a rendu possible la constitution d'un corpus de presse de 55 textes d'environ une page chacun. Pour cet article, je me focaliserai sur un « petit corpus¹⁵ » de 18 textes à partir duquel je présenterai quelques extraits, étant donné que celui-ci porte sur un sujet spécifique, l'expression d'une honte linguistique :

En général, les petits corpus ne visent pas à être des corpus de référence. Ils contiennent plutôt un discours spécialisé sur une thématique précise. De Beaugrande (2001) distingue deux types de petits corpus. D'un côté, il fait référence aux corpus spécialisés, qui sont limités par un registre, un domaine de discours ou un sujet spécifique. De l'autre, il évoque les corpus d'apprentissage, qui sont limités par le niveau de compétence linguistique des apprenants (de Beaugrande 2001 : 3)¹⁶.

15 Sophie Moirand, « L'apport de petits corpus à la compréhension des faits d'actualité », dans *Corpus*, n° 18, 2018. [En ligne : <https://journals.openedition.org/corpus/3519>]

16 Inga Hennecke, « Petits corpus oraux bilingues et plurilingues – enjeux théoriques et méthodologiques », dans *Corpus*, n° 18, 2018. [En ligne : <https://journals>]

Mon approche méthodologique est qualitative et ethnographique dans la mesure où les textes sélectionnés s'inscrivent dans un rapport relationnel avec une communauté linguistique et que les discours examinés ne sont pas détachables de leur contexte de production. C'est pourquoi j'insiste sur cette période qui précède le bilinguisme officiel, car le type de discours retrouvé s'inscrit également dans une peur d'assimilation qui s'explique par l'absence de protection juridique de la langue subalterne dans laquelle les femmes s'expriment.

Approche théorique et présentation des concepts

J'adopte une approche anthropologique selon laquelle la conception du bilinguisme est comprise comme une construction sociale liée à la négociation identitaire dans un contexte de contact des langues. Pour réfléchir au bilinguisme, plusieurs différentes approches existent, notamment sur le plan de l'interaction sociale ou à partir d'une réflexion structurelle du phénomène. Dans le cadre de ce texte, il sera question de voir comment l'identité langagière d'un groupe de femmes se construit à travers un rapport ambivalent au contact avec l'anglais. Le discours produit par quelques femmes *sur* le contact du français et de l'anglais en Acadie permettra de constater comment les individus fabriquent du sens des processus dans lesquels ils se trouvent en ce qui concerne les jugements de valeur de différentes pratiques linguistiques. Cette approche permet d'appréhender le concept de bilinguisme moins comme une structure autonome et davantage comme une série de pratiques et de processus¹⁷.

Vers un bilinguisme officiel au Canada

Le bilinguisme au Canada est un concept lié aux discours de régulation de la citoyenneté à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources économiques, l'accès aux

openedition.org/corpus/3451#tocto1n2]

17 Voir Monica Heller (dir.), *Bilingualism: A Social Approach*, Houndsmills, Basingstoke, Hampshire et New York, Palgrave MacMillan, 2007, 384 p.

marchés nationaux, les compétences langagières « légitimées » par l'État ainsi que la participation des individus à l'espace citoyen¹⁸. Bien entendu, les discours sur le bilinguisme ne sont jamais distincts des discours sur les collectivités, elles-mêmes empreintes de relations de pouvoir qui structurent et hiérarchisent l'interaction sociale et langagière des individus. La négociation des différences linguistiques et identitaires dans l'arène politique canadienne s'est opérée tout au long du 19^e siècle à travers une compréhension des communautés linguistiques comme étant des groupes homogènes sur le plan culturel et langagier¹⁹.

Alors que les études sur le bilinguisme émergent dans les années 1950²⁰, le frère Léopold Taillon²¹ y contribue par ses articles sur le bilinguisme d'outre-mer qu'il mobilise pour penser le bilinguisme au Nouveau-Brunswick. Taillon devient l'un des premiers professeurs de linguistique à l'Université de Moncton et son discours sur le bilinguisme au Canada est le suivant :

Dans toutes les provinces canadiennes, celle de Québec y comprise, l'élément français est exposé à ne pas se rendre suffisamment compte que la langue anglaise est une deuxième langue seconde pour une multitude d'enfants de tout âge. Autrement dit, le français authentique enseigné dans les écoles est déjà une première langue seconde pour la majorité des écoliers de langue française. Pour eux, l'apprentissage de l'anglais constitue une expérience de trilinguisme²².

Léopold Taillon parle du « français authentique enseigné dans les écoles » en tant que seconde langue pour la plupart des francophones. Dans sa perspective, la langue et la culture sont les deux revers d'une même médaille et la culture française,

18 *Ibid.*

19 Voir Eric J. Hobsbawm, *Nations and Nationalism Since 1780: Programme, Myth, Reality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 191 p.

20 Heller, *op. cit.*

21 Voir Annette Boudreau, *Dire le silence. Insécurité linguistique en Acadie 1867-1970*, Sudbury, Prise de parole, 2021, 228 p.

22 Taillon, Léopold, *Diversité des langues et bilinguisme*, 3^e éd., Montréal, Éditions de l'atelier, 1967, 166 p. Annette Boudreau a également trouvé un extrait de cette référence au trilinguisme par Taillon dans *L'Évangéline*, 14 mars 1960. Voir Boudreau, *op. cit.*, p. 126.

l'authentique – entendue comme celle transmise d'outre-mer –, est menacée par la domination anglophone, mais aussi par les formes subalternes de français en Amérique (français, joual, etc.).

Ainsi, Taillon alimente le rejet des variétés de français portant les traces de la langue dominante, l'anglais, et il contribue à déployer une idéologie puriste d'un français standardisé, affirmant l'existence d'un seul français légitime dans le cadre d'une stratégie qui a pour but d'affirmer le fait français en Acadie et au Canada. L'apprentissage d'un français valorisé à l'échelle internationale se présente comme un moyen viable de se réapproprier un patrimoine identitaire francophone. C'est ainsi que le français subalterne, portant les marques de la colonisation et de l'anglicisation, est rejeté par Taillon en tant que péril menant à l'assimilation. Dans sa perspective, il faut distinguer entre le bilinguisme et le pseudo-bilinguisme : « Nous sommes immergés dans cette langue barbare, métissée d'anglicismes. Un massacre qui scandalise nos concitoyens de langue anglaise qui étudient notre langue. Nous leur faisons pitié²³. »

Plusieurs femmes qui étudient au Collège NDA avant sa fermeture en 1965 tiennent des discours sur la langue qui ne sont pas très loin, idéologiquement, de Taillon. En effet, les femmes ont intériorisé un rôle de maintien du français et peu importe la modernisation des études supérieures ou l'occupation changeante de l'espace public par les femmes, la croyance que la reproduction linguistique et identitaire demeure l'unique responsabilité des femmes persiste²⁴. Phyllis Dalley a examiné le rôle des enseignantes dans la reproduction de l'idéologie du standard dans la région de Moncton. Selon elle, même dans les années 2000, les enseignantes valorisent encore le français « standardisé » au détriment des variétés locales en investissant la valeur symbolique de ce français en milieu minoritaire plutôt que d'autres variétés de français. Dalley avance que les femmes en Acadie, notamment les enseignantes, ont

23 Boudreau, *op. cit.*, p. 125.

24 Voir Phyllis Dalley, *L'enseignante, agente de développement en Acadie du Nouveau-Brunswick*, thèse de doctorat, Toronto, University of Toronto, 2000, 268 p.

pu contribuer à générer un sentiment d'insécurité linguistique chez plusieurs jeunes francophones²⁵.

L'insécurité linguistique et la honte linguistique

L'insécurité linguistique, selon le modèle théorique de Michel Francard et son équipe²⁶, repose sur une conscience aigüe qu'il existe un modèle de langue plus légitime que la sienne. Dans cette situation, les locutaires développent un rapport dépréciatif à leur langue ou bien iels expriment une certaine ambivalence quant à celle-ci en lui trouvant des qualités que la « langue légitime » n'a pas (affective, chaleureuse, etc.). L'insécurité linguistique peut aussi faire ressortir un sentiment de menace et de pessimisme pour l'avenir de la langue « légitime » qui se trouve à risque de périr.

Selon Aude Bretegnier²⁷, il faut faire attention au caractère trop schématique et statique qui fait de l'insécurité linguistique un état fixe d'un groupe. Comme elle le mentionne :

La vision situationnelle permet de souligner le fait que l'aspect le plus important, le plus pertinent dans la problématique sur l'insécurité linguistique n'est pas tant finalement la compétence linguistique *réelle* des locuteurs que les représentations qu'ils se font de cette compétence, la façon dont ils évaluent eux-mêmes cette compétence, et surtout dont ils la définissent en interaction, par rapport à la compétence, réelle et/ou fantasmée de leurs interlocuteurs²⁸.

Tout comme dans les travaux d'Annette Boudreau, Bretegnier reconnaît l'importance d'intégrer une dimension identitaire à l'analyse de l'insécurité linguistique :

25 Pensons à l'exemple de Léone Boudreau-Nelson avec son émission *Parlons mieux français* diffusée dans les classes à Moncton et ailleurs dans les années 1950. Voir Boudreau, *op. cit.*, p. 124.

26 Michel Francard, Joëlle Lambert et Françoise Berdal-Masuy, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, 1993, 44 p.

27 Aude Bretegnier, « L'insécurité linguistique : objet insécurisé ? Essai de synthèse et perspectives », dans *Le français dans l'espace francophone, Tome 2*, sous la direction de Didier de Robillard et Michel Beniamino, Paris, Honoré Champion, 1996, p. 903-923.

28 *Ibid.*, p. 914.

Ainsi, l'insécurité linguistique peut être conçue comme un *mal-être* occasionné par le sentiment de produire des énoncés erronés par rapport à une norme linguistique, et qui peut se manifester par une propension à la correction de son discours. Mais si on pousse l'analyse, il semble que l'insécurité linguistique puisse également se comprendre comme une insécurité *identitaire*, une peur de n'être pas (ou plus) reconnu par telle ou telle communauté sociolinguistique et culturelle, parce qu'on ne parle pas (ou parle « mal ») telle ou telle langue²⁹.

Bien que Boudreau³⁰ historicise l'insécurité linguistique comme phénomène en Acadie afin de montrer la circularité des discours exprimant celle-ci, elle avance aussi l'importance d'agir sur cette insécurité linguistique sur le plan individuel. Dans son propre parcours elle montre la distinction entre l'aspect situationnel de l'insécurité linguistique et l'aspect collectif et identitaire. Dans ses mots :

L'insécurité linguistique qui découle du sentiment d'illégitimité peut être positive quand elle amène la locutrice ou le locuteur à pratiquer une réflexivité qui favorise l'appropriation de sa langue, mais elle peut aussi paralyser si elle mène à une trop grande conscience qui freine la prise de parole et contraint au silence. C'est triste quand il s'agit d'un individu, c'est lourd de conséquences quand il s'agit d'une collectivité³¹.

Dans son ouvrage *Dire le silence*, Annette Boudreau s'appuie sur plusieurs pistes théoriques et littéraires pour définir la honte, notamment en mobilisant Erving Goffman qui considère la honte par rapport à un stigmaté, une dégradation ou une « différence non voulue³² ». Selon Boudreau, « on peut penser que le sentiment d'étrangeté ou de malaise linguistique se rapproche de celui de la honte, honte de ne pas faire corps avec l'attitude attendue, *honte de ne pas savoir comment parler* (Ernaux, *op. cit.*), qui se transforme en autant de manifestations de contre-légitimité³³ ». Elle poursuit en donnant des exemples des manifestations de contre-légitimité

29 *Ibid.*, p. 919.

30 Boudreau, *op. cit.*

31 *Ibid.*, p. 31.

32 *Ibid.*, p. 29.

33 *Ibid.*, p. 30.

linguistique³⁴ :

- a) l'exacerbation de la différence : *je parle mon français*
- b) la révolte : *on ne viendra pas me dire comment parler*
- c) la soumission : *je parle mal*
- d) la honte : *j'ai honte de ma langue*

Le *mal-être* associé au sentiment de honte linguistique est solidement ancré dans un désir d'échapper à soi-même afin de ne pas devenir un perroquet de la différence, de l'écart avec la norme linguistique légitime. Selon Didier Éribon, il y a des hontes plus faciles à décrire que d'autres. Dans son cas, il a trouvé plus difficile d'écrire sur la honte sociale de ses origines que sur la honte sexuelle de son identité³⁵. Ainsi, un individu peut subir plusieurs humiliations et exprimer plusieurs hontes, mais la honte linguistique ancre l'individu dans les contraintes dépréciatives de sa prise de parole. C'est pourquoi dans ce texte, je retiendrai cette définition de la honte :

Ce qui nous donne la force de désobéir, de ne pas nous résigner à ce pire qui devient chaque jour le plus sûr, de garder intacte une capacité de révolte, c'est, pour reprendre l'expression de Primo Levi, « la honte du monde ». La honte est un composé de tristesse et de rage. On ne la dépasse pas, quoi que puissent promettre les managers de l'âme : on la transforme en lui donnant la forme de la colère. Non, on ne dépasse jamais les hontes : on les travaille, on les élabore, on les subtilise, on les sublime. On finit même parfois par s'en faire des leviers, des complices, des ressorts. On les essore, on les purifie afin d'éliminer ce qu'elles peuvent contenir de tristesse destructrice, de mépris de soi, et de ne retenir que la part pure de colère³⁶.

Pour Frédéric Gros, comme pour Éribon, il existe plusieurs formes de honte, mais ce dernier affirme que la honte est source de résistance, puisque « ce sentiment éprouvant des limites » se transforme en « appel aux devenir³⁷ ».

34 *Idem.*

35 Voir Didier Éribon, *Retour à Reims*, Paris, Fayard, 2009, 252 p.

36 Voir Frédéric Gros, *op. cit.*, p. 16.

37 *Ibid.*, p. 206.

Dans la prochaine partie, je m'intéresserai au contexte précédant le bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick afin de réfléchir aux prises de parole de femmes qui expriment une honte linguistique révélant un sentiment collectif plus fort que l'insécurité linguistique situationnelle. Comment ces femmes souhaitent-elles transformer une honte linguistique pour déplacer le pouvoir social anglo-dominant ?

De la survivance à la perte linguistique

Annette Boudreau examine pourquoi Moncton est devenue un lieu référentiel de perte linguistique dans les représentations sociales des francophones au Canada. Elle rappelle que

les pratiques linguistiques des francophones de Moncton varient sur un continuum, entre l'usage du français standard canadien et un français anglicisé. On donne souvent à celui-ci le nom de *chiac*, terme qui sous-entend pour une majorité de gens un mélange de français et d'anglais, mais avec une base syntaxique française et des lexèmes anglais³⁸.

À travers la circulation de discours dans la presse francophone sur plusieurs années, Boudreau observe que

les Acadiennes et les Acadiens de Moncton ont souvent dû argumenter qu'ils étaient bel et bien francophones, puisque les traces plus ou moins visibles de leur bilinguisme étaient constamment soulignées comme un indice de leur anglicisation et de leur acculturation. La ville en Acadie, devenue à la fois l'emblème et le stigmate du mélange et de l'hétérogénéité linguistiques et culturels, a été et est toujours le lieu de luttes discursives liées aux interrogations portant sur la constitution d'un locuteur légitime de français ainsi que sur *les* français qui peuvent être considérés comme légitimes. Est-on francophone si on parle le *chiac* ?

Dans les archives de presse, les femmes mettent en scène ce mélange linguistique entendu dans la région de Moncton à travers ce dialogue³⁹ :

38 Boudreau, *op. cit.*, p. 98.

39 Cet extrait se trouve dans LeBlanc, 2017, *op. cit.*, sous la référence Charline Léger, « Franglais », dans *Rencontre*, vol. 2, n° 2, 1965, p. 7. Après avoir publié cet article, j'ai visité un deuxième centre d'archives (d'abord le Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson et ensuite le Centre d'archives de Notre-Dame d'Acadie) où j'ai

- Moi, j'va au N.D.A. (prononcez à l'anglaise s.v.p.) parce que mon French est su la bum.
- J'worry pas, moi. J'me donne pas des headaches pour ça. J'su une des best.
- Moi, j'worry all the time. C't'assez pour me driver nuts.
- Ben, à la place de te hammerer la head against le wall, prend des pills pour tes nerves.
- Ouais. Maybe que ça workerait, ça.
- À part ça, what's new?
- J'ai rencontré ce cute guy icitte, pi y m'a demandé pour une date.
- A vousque vous allez?
- Ché ben pas. J'avions pas encore make up notre mind.
- Quoisque tu vas te mettre su le dos?
- J'porterais ben ma skirt neuve, but j'ai hemmé le bas pi j'aime pas la way qu'à hang.

Malheureusement ces deux demoiselles prennent un autre chemin et je perds le reste de leur discours, formidable en somme. Mais elles sont en train de former une autre langue, le FRANGLAIS!!! N'est-ce pas magnifique ? J'ai hâte de voir les résultats. Je prends patience : il paraît que Paris n'a pas été bâtie en un jour. Mais ça viendra avec le temps. Les règles ne sont pas définitivement établies, cependant. Il paraît que ce sera moitié anglais, moitié français. Les prépositions et les articles ne comptent pas.

En Angleterre, il y a bien des années, on a fait la même chose avec le latin. Ça donnait quelque chose comme : « Patres conscripti took a boat and went ad Phillipi. Stormus surgebat, et boatum overtunebat. Qui non swim away potuerunt, drowndebant. » Franchement, j'aime mieux les deux langues séparées. Et quand j'y pense à deux fois, je crois que je préfère le français et l'anglais séparés aussi. Je me demande si celle dont le « French était su la bum » le réalisera elle aussi. Quant à l'autre, la « best », et [sic] bien, c'est comme elle croira. À chacune ses illusions!

Cet extrait rejoint le propos de Taillon sur l'idée d'un « trilinguisme » c'est-à-dire a) d'un français anglicisé, ce que Charline

pu constater différentes hypothèses sur l'année réelle de parution du numéro. Puisque les derniers numéros de cette presse ne sont pas datés, des personnes ont indiqué en crayon des approximations de date. Je sais qu'il s'agit de l'avant-dernier numéro de cette presse et l'année de publication est 1964 ou 1965. C'est le petit flou qui persiste. Dans ma thèse (LeBlanc, 2019, *op. cit.*), j'ai utilisé l'année précisée dans les archives de NDA et je ferai la même chose dans ce texte. Les autres indications sont identiques dans les deux centres d'archives.

Léger appelle « une autre langue », le « franglais »; b) d'un français « authentique » – celui qui ne porte pas les influences de l'anglais; et, bien sûr, c) de l'anglais. Bien que l'étudiante, Charline, maîtrise suffisamment ce franglais pour le transcrire à l'écrit, elle se distancie de cette langue en mettant en scène le franglais dans la bouche d'autres étudiantes qui « sont en train de former une autre langue ». Cette manière subversive de mettre en scène l'illégitimité linguistique est attestée par deux facteurs : a) l'absence de règles définitives et b) le mélange des langues. Comme le montrent les extraits d'Annette Boudreau en début de ce chapitre, les locutaires francophones à Moncton ont intériorisé l'idée que les traces visibles de leur bilinguisme par le mélange de langues contribuent à la perte linguistique du français légitime. De plus, Boudreau mentionne l'existence d'une « double honte⁴⁰ » associée à l'espace bilingue de la ville de Moncton – soit la honte de mal parler et la honte de bien parler. Cette « double honte » est mise en scène par un autre texte d'archives de la presse étudiante. En effet, dans le cadre de la semaine de la Fierté française tenue au collège Notre-Dame d'Acadie en 1959, une étudiante publie un texte qui raconte le séjour fictif d'une étudiante acadienne à Paris⁴¹ :

Qui suis-je, moi ? Une jeune fille de Moncton qui étudie au Collège Notre-Dame d'Acadie. Parler le bon français me fait tellement rougir dans cette petite ville moitié anglaise, que je m'en vais à Paris apprendre ma langue.

Dès le début du texte, l'étudiante souligne que « parler le bon français » fait rougir dans un lieu comme Moncton, où elle a intériorisé son statut de personne dominée. Dans la suite de l'extrait, elle fait valoir l'influence de l'anglais dans les pratiques linguistiques locales :

40 Boudreau, *op. cit.*, p. 89.

41 Cécile Léger, « Confession... À sa majesté la langue française », dans *Bleuettes*, vol. 12, n° 3, février-mars 1959, p. 8. Vous trouverez également cet extrait dans ma thèse, LeBlanc, 2019, *op. cit.*, p. 110-111, ainsi que cité dans Boudreau, *op. cit.*, p. 102.

- Qu'il fait beau ici, et que c'est grand ! [...] où est « everybody » ?
- Que dis-tu là ? me demanda un petit gars de cinq ou six ans. Quel est ce vilain mot que tu viens de dire ?
- Ah! Excusez-moi! je me demandais seulement où se trouvaient les gens, repris-je.
- C'est le jour de la reine; ils ont tous été au château la voir.
- La reine! Je ne savais pas qu'il y avait une reine à Paris. Que gouverne-t-elle ?
- La Langue Française. Tous les six mois, la reine invite le peuple à se confesser.
- Seulement les prêtres peuvent confesser. Et encore, comment la Langue Française est-elle mêlée là-dedans ? Tu veux rire de moi.
- Ah non! me dit-il, les gens se confessent à la reine de leur mauvais langage. Viens avec moi, je te montrerai ce que je veux dire.

Il me prit par la main et me conduisit vers un grand château. Je n'étais jamais entrée dans un château et je ne savais qui saluer. Alors, je suivais tout ce que mon compagnon faisait. Nous sommes arrivés à une grande porte qui s'ouvrit soudain. C'était l'ouverture d'une immense salle. J'aperçus d'abord une belle dame qui se tenait debout au milieu d'une foule. Elle leva les yeux et me regarda tristement :

- Voilà une fille qui arrive de Moncton, dit-elle. Je pense qu'elle a une grande confession à faire.

Dans l'extrait ci-dessus, l'étudiante met en scène le « mauvais langage » de Moncton, un français si illégitime que la personne qui en use doit se *confesser* – on voit ici l'influence de la religion catholique. De plus, elle se soumet pleinement à l'idée d'adopter les codes de la *reine*, qui est une métaphore pour la langue légitime :

- Quand j'entrai, le peuple s'éloignat [sic]. Je me rendis jusqu'à elle, je la saluai et elle me fit signe de commencer.
- Quoi ? Qu'est-ce qu'il faut que je fasse ?
- Ta confession, insista-t-elle.
- Est-ce vous qui confessez les gens ?
- Oui, mais seulement des fautes contre la langue.
- Je compris alors ce qu'elle voulait dire. Je m'assis près d'elle et je commençai : Majesté, je regrette fermement d'avoir mal parlé mon français. Ce n'était pas ma faute parce que, chez nous, on n'entend pas souvent...
- Voilà que tu t'excuses, interrompit-elle. Je vous connais bien; ce n'est jamais de votre faute, mais toujours des autres.

Je m'excusai et continuai.

Dans cet extrait, la présence de mots anglais dans le lexique de l'étudiante est considérée comme inexcusable par la reine. Même si la jeune fille essaie de faire valoir que ces mots s'expliquent par la domination de l'anglais dans son milieu, la reine lui coupe la parole pour préciser que cela revient à l'étudiante de porter le poids de la faute linguistique pour son français anglicisé. L'étudiante révèle qu'elle sait que ce n'est pas bien, et pourtant, elle utilise beaucoup de mots anglais :

- Je parle beaucoup l'anglais et très peu le français... Faut-il que je dise tous les mots que j'ai employés ?
- Je ne pense pas que j'aie le temps de tous les entendre. Mais dis les plus terribles.
- Well...
- Ah! Mais prends garde à ton langage ici !
- Oui Majesté. Pour commencer, je dis très souvent « de la pop ». Je sais que ce n'est pas bien, mais je n'y pense jamais.
- Quel est le mot français ?
- C'est de la liqueur douce.
- Alors, tu le sais et tu ne l'emploies pas ?
- Mais, je...
- Pas d'autres excuses. Comme punition, tu resteras à Paris deux jours pour apprendre à faire bon usage de ton français.

Au bout de deux jours, j'étais contente de m'en aller, mais une chose me troublait. Ai-je encore honte de parler français ? Non ! décidai-je. Je m'en irai et donnerai le bon exemple. Ils ne se moqueront pas de moi si j'essaie. Non, je sais que je peux. Ne le croyez-vous pas, vous ?

Cet extrait montre bien la complexité de la « double honte linguistique » que Boudreau remarque dans la région de Moncton à cette époque, vu que

la grande majorité des éditorialistes s'accordent pour dire que les Acadiennes et les Acadiens doivent être bilingues tout en intensifiant leur discours sur la lutte contre les anglicismes. On présente le bilinguisme comme deux monolinguisms dans lesquels les traces d'une langue doivent être absentes de l'autre⁴².

42 Boudreau, *op. cit.*, p. 139.

Dans ce contexte, certaines femmes produisent un discours qui s'inscrit pleinement dans un désir d'agir en présence de contraintes linguistiques, notamment en trouvant une manière de s'affirmer dans un milieu bilingue, et la voie privilégiée est celle du français standardisé comme stratégie émancipatrice de la collectivité. En effet, les femmes qui étudient au Collège Notre-Dame d'Acadie ne choisissent pas de taire l'existence du mélange des langues, au lieu de cela, elles mettent ce mélange des langues en scène afin d'offrir des pistes d'interventions comme celle de désangliciser ses pratiques linguistiques et d'adopter des pratiques linguistiques considérées légitimes en français. Ainsi, nous retrouvons cette réflexion sur la réhabilitation de la langue française au Canada⁴³ :

C'est tout un dilemme que celui de la réhabilitation de la langue française au Canada. J'entends la langue française épurée des anglicismes et des expressions vulgaires. Le Canada possédant deux grandes cultures : la culture française et la culture anglaise, cela pose certains problèmes. Le Canadien français doit lutter pour garder sa langue et sa tradition. Victor Hugo n'a-t-il pas écrit : « Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent » ? Le peuple canadien-français doit donc mener une rude lutte pour que sa langue demeure toujours vivante et belle. Même au collège, nous avons à lutter. L'accent québécois et l'accent acadien diffèrent sensiblement l'un de l'autre. Alors, parce que nous venons du Québec, nous allons nous reposer sur nos lauriers ? Nenni ! Nous avons à travailler et très forts. Nous devons bannir de notre vocabulaire ces affreux anglicismes tels que « *truck* » et bien d'autres... ce serait beaucoup plus simple de dire « camion ». [...] Pour nous, Québécoises, le problème n'est pas tout à fait le même que celui de nos amies acadiennes. Les besoins diffèrent d'une province à l'autre. C'est évident. Mais il y aurait un enrichissement à puiser dans les expressions acadiennes. Les vieux mots acadiens sont parfois savoureux, c'est ainsi que l'on dit « doré » au lieu de « chaloupe ». [...] C'est pourquoi nous devons nous aider mutuellement, Québécoises et Acadiennes, au lieu de nous considérer d'un œil critique et de former deux clans opposés. [...] Il y a présentement un mot d'ordre lancé dans le Collège pour l'amélioration de la langue française. C'est notre devoir de Canadiennes françaises d'y coopérer. On dit un jour : « Chaque nation a ses idiomes... et ses idiots », gardons nos idiomes... et nos idiots canadiens-français, mais rejetons les anglicismes.

43 Louise Joubert, « Notre joual : tout un dilemme que celui de réformer notre langue française », dans *Bleuettes*, vol. 15, n° 2, 1961, p. 2-3.

L'extrait ci-dessus montre que les quelques étudiantes québécoises qui fréquentent le collège NDA s'investissent pleinement dans la lutte linguistique minoritaire, notamment dans le rejet commun des anglicismes. Notons l'absence d'un ton condescendant dans cet extrait et une réelle solidarité linguistique cherchant à penser l'avenir du français comme une lutte commune. De plus, le Collège NDA devient un espace régulateur de la norme linguistique où se développe une forme d'hygiène verbale en ce qui concerne les anglicismes : source de la honte collective.

Ainsi, *parler correctement* ou *bien s'exprimer* renvoie à des manières de parler le français sans les traces de la subalternité du français au Canada et de la domination de l'anglais. L'idée n'est pas tant de se victimiser à travers la honte linguistique, mais plutôt de se révolter en appelant à l'amélioration, à la correction, à la transformation des pratiques linguistiques. Comme le rappelle Couturier⁴⁴, il est possible d'agir sur la honte linguistique *dès aujourd'hui* :

[...] Peut-être avons-nous trop longtemps pensé que « parler correctement » c'était l'affaire des autres : que c'était trop de luxe pour nous. [...] Quand vous entendez une personne qui s'exprime bien, avouez-le avec moi, nous l'envions secrètement, d'accord ? Nous aussi, nous serions l'admiration de nos compagnes de classe si nous faisons un effort véritable pour améliorer notre français. Nous y arriverons si nous sommes des CONVAINCUES et des DÉCIDÉES. Dès lors, pas une occasion nous échappera. Pourquoi pas commencer aujourd'hui ?

En effet, il n'est pas question de s'abandonner à l'anglicisation, car le message d'ordre au collège NDA est de faire mieux et de *devenir* des bonnes francophones, *des vraies*. Ainsi, l'appel à perfectionner sa langue maternelle est lancé⁴⁵ :

Voilà, nos vérités sont mises à nu! On les a découvertes pour nous, on nous les a montrées. Qu'allons-nous faire ? nous laisser marcher sur le dos ou nous renfermer dans notre coin sans rien dire, sans rien faire ? Mais non,

44 Les lettres majuscules sont dans le texte original, Rina Couturier, « Cherchons la cause », dans *Rencontre*, vol. 1, n° 1, 1964, p. 8.

45 Raymonde Johnson, « Le problème de la langue française dans nos collèges », dans *Bleuettes*, vol. 15, n° 2, décembre 1961, p. 3.

défendons-nous, ne sommes-nous pas les plus forts, les plus hardis, les plus courageux ! Montrons-leur (entre parenthèses, même s'ils ont raison) que nous sommes capables de mieux. Donnons un gros effort et appliquons-nous à bien parler; la bonne volonté aidant, nous pourrons bientôt démentir cette soi-disant accusation. Car il faut l'avouer, elle est justifiable aujourd'hui chez tout le monde étudiant, et encore plus dans notre milieu où, en plus de mal utiliser notre langue, nous y ajoutons une quantité d'anglicismes inexcusables. En attendant qu'une méthode soit mise en branle dans nos collèges, faisons un effort personnel, et nous atteindrons plus vite la perfection du parler français qui est, tout de même, notre langue maternelle.

Notons la présence d'un sentiment d'insécurité linguistique dans le discours de ces femmes qui prend la forme d'un rapport dépréciatif envers les pratiques linguistiques existantes et la mise de l'avant d'une menace pour la langue « légitime ». Ainsi, la honte de mal utiliser une langue en ajoutons des anglicismes se transforme en parole régulatrice du « mauvais » comportement linguistique en milieu minoritaire de la part de francophones iels-mêmes, ce qui participe à l'autorégulation du groupe dans l'espace citoyen bilingue. Ainsi, la coexistence du « eux-anglophones » et du « nous-francophones » au Nouveau-Brunswick n'est pas simple. D'une part, l'humiliation des francophones passe par des jugements sur la présence d'anglicismes dans leur français et d'autre part, l'anglais est la langue dominante de la sphère publique. Comment trouver sa place ? Selon Micheline Savoie⁴⁶, la minorité acadienne fait effectivement face à plusieurs défis :

La présence anglaise a contraint la collectivité acadienne à un état misérable de survivance. Voilà les faits. Personne ne peut les nier.

Dans un tel état de subordination, l'Acadien qui doit lutter pour ses « droits » le fait-il par conviction et patriotisme, ou simplement parce qu'il se sent lié aux ancêtres par un contrat tacite ? Dans les conditions idéales, c'est-à-dire dans un pays ethniquement homogène, la pratique du patriotisme – l'amour de la patrie – ne pose pas de problèmes : une

46 Micheline Savoie, « Patriotisme... ou solidarité », dans *Bleuettes*, vol. 16, n° 2, 1963, p. 3. Les majuscules sont dans le texte.

étroite solidarité existe entre les habitants. Telle n'est pas la situation en Acadie où, à la suite de circonstances historiques, les habitants ont dû se soumettre à la présence anglaise. Un pareil contexte empêche nécessairement la manifestation d'un patriotisme commun : chacun entretient sa propre conception de l'État et de la patrie. Résultat de cette incompatibilité : la minorité acadienne française vit sur la défensive. Elle supporte avec une répulsion sa Patrie. Repliée sur elle-même, sur son instinct de conservation, poussée par son désir de raffermir ses positions instables, la minorité acadienne risque [...] de se réfugier dans une admiration exagérée de son passé, de ses ancêtres. Elle risque de prêcher l'amour de la langue, la défense du bilinguisme, le respect des traditions nationales. [...] Et pourtant [on] assiste à cette lutte fantasque que livre la minorité pour l'obtention de ses droits – ces droits qui lui tiennent à cœur. Droit de s'exécuter sans toujours subir « l'humiliation » d'être français – et ce, en Acadie !

L'humiliation vécue par les francophones à Moncton nourrit le sentiment de révolte et le désir de changement. La subordination linguistique qu'a subie la communauté acadienne de cette région s'apparente à trois processus d'insécurisation⁴⁷ : 1) cible de rétroaction négative sur sa manière de parler en interaction; 2) dévalorisation de la langue parlée au sein des institutions sociales; 3) aliénation identitaire. C'est dans un effort d'exister malgré cette fabrique de la honte récurrente que les femmes multiplient l'appel à l'action sur la langue⁴⁸ :

Le bon langage, voilà un thème qui a été traité des centaines de fois et sous tous ses angles ! Nous avons organisé des concours en classe, entendu des conférences, écrit des articles et lu des livres qui nous ont fait réaliser la faiblesse et la pauvreté de notre parler. Voyons ! Étions-nous sérieuses ? Avons-nous profité de tous ces moyens ? Après tant de tentatives, c'est évident, le problème est loin d'être résolu et il demeure plus pressant que jamais.

En dernier recours, il existe aussi l'option de quitter la région de Moncton et abandonner la lutte de coexister avec l'anglais. Il s'agit d'une idée présentée dans la presse étudiante féminine⁴⁹ :

47 Je m'inspire d'une typologie développée par Louis-Jean Calvet dans *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999, 304 p.

48 Anonyme, dans *Rencontre*, vol. 1, n° 1, décembre 1964, p. 8.

49 Rose-Aimée Fournier, « Séparatisme : exaltation irrésistible », dans *Bleuettes*,

Quant aux autres Canadiens français, deux solutions s'offrent à eux : ou bien ils devront s'assimiler et se perdre dans l'élément anglais ou bien ils émigreront en Laurentie afin d'être fidèles à leurs traditions. Mais l'élément Français du Canada est déjà trop anglicisé pour prendre la peine de se déranger afin de sauvegarder sa langue et sa culture.

Dans le dernier numéro de cette presse étudiante, le journal reproduit un article paru dans *L'Évangéline* le 28 décembre 1964, signé par Paul-Henry Tremblay et intitulé « Ensemble, formons la grande Laurentie !⁵⁰ », dans lequel nous pouvons lire :

Groupés sur un petit territoire au sud de la Gaspésie, nos frères acadiens vivent depuis deux siècles, l'enfer des colonisés. De la misère noire, un système d'éducation anémique, un langage « bilingue » et de nombreux complexes d'infériorité. Voilà le legs de leur pénible passé. Aujourd'hui, les Acadiens éclairés refusent de vivre plus longtemps dans cette situation absurde. Beaucoup mieux, on croit désormais possible, dans certains milieux, une union avec le Québec. En Acadie, tout est bilingue : l'école, les « sermons dominicaux », les cinémas, les magasins et les places publiques. [...] La langue nationale des Acadiens est loin d'être pure. Elle est bilingue, c'est-à-dire, fortement mélangée à l'anglais. [...] Pour éviter l'assimilation des Acadiens, il n'y a qu'une solution, l'union avec le Québec.

En réaction, Lucile Poirier écrit⁵¹ :

Afin d'éviter l'assimilation des Acadiens par les Anglais, selon M. Tremblay, il n'y a qu'une possibilité et qui revient à dire, laissez-vous assimiler par le Québec. Le mal serait peut-être moindre. Mais il semble que pour un spécialiste en problèmes acadiens, tel que l'est l'auteur de l'article précédent, il devrait y avoir des solutions plus pratiques. [...] Il reste que c'est l'attitude de pensée que l'on prend souvent envers nous – celle-là ou celle des réserves indiennes ! On pourrait se demander qui sont les plus ignorants.

Notons la dissidence de l'étudiante dépassée par une « solution » qui prendrait la forme d'une assimilation plutôt qu'une autre.

vol. 15, n° 3, 1961, p. 10.

50 « Ensemble, formons la Grande Laurentie!!! », reproduction du texte de Paul-Henry Tremblay, dans *Rencontre*, vol. 2, n° 3, janvier-février 1965.

51 Réaction au texte de Paul-Henry Tremblay par Lucile Poirier, « Ensemble, formons la Grande Laurentie!!! », dans *Rencontre*, vol. 2, n° 3, janvier-février 1965.

Les deux options principales tout aussi humiliantes l'une que l'autre reviennent à 1) s'assimiler à la population anglophone, 2) s'assimiler à la communauté québécoise. Confrontés à un tel discours, nous pouvons comprendre la motivation de femmes en Acadie de ne pas taire cette fabrique d'une honte linguistique, mais d'agir sur celle-ci. L'agir individuel prend la forme d'un apprentissage de la langue standardisée en la considérant comme la voie vers l'émancipation linguistique du groupe permettant de désangliciser les pratiques linguistiques et ainsi déplacer le pouvoir social de sorte à favoriser de nouvelles opportunités pour les francophones sur le marché bilingue canadien.

Conclusion

Dans cet article, j'ai voulu mobiliser des archives de presse afin de montrer la valeur de ces traces écrites pour comprendre l'agir discursif de femmes dans l'affirmation d'une francité en milieu minoritaire bilingue. En effet, en contextualisant cette prise de parole dans une époque particulière qui se caractérise par une fabrique de la honte linguistique pour les francophones au Canada, le rapport aux langues d'un groupe de jeunes étudiantes permet de penser la valorisation du français standardisé comme une stratégie d'émancipation linguistique qui n'échappe aucunement aux contraintes de la honte.

À travers la régulation de l'espace linguistique et la chasse aux anglicismes pour juger de la qualité non pas tant de la langue, mais de la personne francophone parlant cette langue, nous avons pu constater que l'insécurité linguistique situationnelle ne se confond pas avec la honte linguistique et sociale qui touche au rapport identitaire des individus par le prisme de plusieurs types d'insécurisation, mais que les deux phénomènes peuvent être connexes et se recouper.

Le déploiement d'un discours valorisant le français standardisé par les femmes correspond à la quête de légitimation de ces femmes qui cherchent à être entendues dans un espace public qui leur est depuis tout récemment accessible. Ainsi, le discours

sur l'amélioration de sa langue est parfois lié à une volonté de s'affranchir d'une aliénation à l'égard de son identité locale et de la déficience qui y est associée. Le journal se présente comme un espace discursif au sein duquel les étudiantes décrivent leurs opinions en français alors qu'elles vivent dans une ville et une province où le français n'a aucun statut officiel à cette époque, les droits linguistiques n'ayant été reconnus pour les Acadiennes et les Acadiens qu'en 1969 au Nouveau-Brunswick, soit vingt ans après la création du journal *Bleuettes*.

Ce journal qui peut paraître infiniment petit décrit pourtant le milieu acadien en rapport avec le Québec et la France, faisant en sorte qu'il ne présente pas des discours cloisonnés sur un milieu, mais des discours relatant une réalité qui ne se referme ni aux portes du collège ni aux frontières de la province. Le journal est donc un espace dans lequel se chevauchent, au cours des années, des discours en continuité avec les valeurs traditionnelles du passé ainsi que des discours qui cherchent à rompre avec ces dernières, non sans difficulté.

La honte linguistique n'a pas plongé les femmes du Collège NDA dans un silence collectif – au contraire, cette honte a été une étincelle pour écrire et dénoncer l'assimilation afin d'investir l'espace bilingue de voix francophones. La quête d'émancipation linguistique d'un groupe de femmes résistant à l'assimilation linguistique a pris la forme d'un discours puriste sur la langue cherchant à bien délimiter deux communautés ethnolinguistiques en situation d'inégalités sociales. Ces femmes, parmi les plus éduquées en Acadie, ne souhaitaient plus seulement *maintenir* le français dans la sphère privée, mais *légitimer* le français comme langue distincte de l'anglais dans l'espace public canadien et ainsi affermir l'identité francophone en contexte bilingue.